



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade  
23350 LA CELLETTE  
Tél : 05-55-80-62-97  
mairielaclette@orange.fr

Accusé de réception en préfecture  
023-212304109-20240531-DEL2024-024-AI  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024

## Délibération n° 2024-024 en date du 31 mai 2024 portant sur le lancement de procédure de marché a procédure adaptée.

**Date de Convocation : 27/05/2024**

**Le Conseil Municipal de la commune de La CELLETTE, le trente et un mai 2024 à 19 h00, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, le Maire.**

**Présents :** M. Camille CARCAT, M. Raymond CHAUMETTE, Mme Annie WYBRECHT, M. Jacques GADAIX, M. Michel LASSOUT, M. Philippe BALLEST, M. Francis CHOPINAUD, Mme Patricia DESSALLES, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents excusés :** M. Jean-Paul BIGNET, Mme France FORTANIER

**Pouvoirs :** M. Jean-Paul BIGNET à M. Jacques GADAIX, Mme France FORTANIER à Mme Annie WYBRECHT

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, a fait procéder, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil

**Secrétaire de séance :** M. CHAUMETTE Raymond est désigné secrétaire de séance.

**M. le Maire expose, à l'assemblée, que dans le cadre de la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie avec panneaux photovoltaïques, isolation, changement des fenêtres et des radiateurs il convient de préparer un dossier de consultation des entreprises.**

Le montant des travaux est estimé à 63 921.16 € HT.

Compte tenu du montant des travaux et en application du code des Marchés publics, Monsieur le maire propose à l'assemblée de procéder à ladite consultation selon la procédure adaptée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL de LA CELLETTE après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE M. le Maire à lancer** la consultation des entreprises pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie
- **AUTORISE M. le Maire à signer** toutes les pièces nécessaires à la consultation des entreprises.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	9	1	9	10	10	0	0

M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Affiché le : 03/06/2024

M. Raymond CHAUMETTE

Le secrétaire de Séance

La Cellette, le 31 MAI 2024  
M. Camille CARCAT



Le Maire